



# Le ZEFF

ISSN : 1774 - 1092

**Bulletin d'information de l'association EPV**

**n°4 / mars 2007**

le Château du mail – 1 rue du Plessis – 35 600 Redon

Contacts : 06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49

[eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net](mailto:eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net)

[www.leseoliennes.free.fr/](http://www.leseoliennes.free.fr/)

## MOT DU BUREAU

### Avancées visibles

*Notre aventure, longue mais passionnante, continue et des éléments marquent maintenant le paysage du Pays de Redon et Vilaine : deux mâts de mesure sont en place et nous laissent entrevoir des échéances pour le dépôt des permis de construire.*

*Des décisions importantes ont été prises nous permettant de garantir notre indépendance. La SARL Site à Watts existe bien dans l'objectif d'aboutir à un projet coopératif.*

*Un petit nombre d'investisseurs a permis de constituer la société, les cigales permettront d'accueillir de petits porteurs de parts.*

*Nous voulons saluer ici le travail des membres du CA, de notre gérante, et de Samuel Moison ainsi que le soutien des divers départements et régions sans qui tout cela ne serait pas possible.*



**Des adhérents d'EPV et élus locaux devant le mât de Sévérac le 1<sup>er</sup> décembre 2006**

### Deux mâts pour mesurer le vent



Un mât de 70 mètres a été installé dans un champ à Sévérac (44), au lieu dit les *Landes de Fontenelles* début décembre. Un autre mât s'est érigé début janvier à Allaire, au lieu dit *Ban*. Ils vont mesurer la vitesse du vent pour les deux projets de parcs éoliens d'EPV : Sévérac/Guenrouet et Béganne/St Gorgon.

Sur ces mâts métalliques rouge et blanc, on peut apercevoir plusieurs petits appareils (photo ci-contre) : ce sont des girouettes et des anémomètres qui mesurent le vent. Ils ont été placés à différentes hauteurs pour obtenir des statistiques très précises. « Cela va permettre d'enregistrer la vitesse et la direction du vent toutes les dix minutes pendant minimum un an, explique Samuel, le coordinateur du projet EPV.

Cela va aussi et surtout nous renseigner sur le nombre, la hauteur, le positionnement et la rentabilité des éoliennes qui pourraient être installées sur les sites ». Une campagne de mesure sur site est donc indispensable. « Pour l'instant ce sont des études théoriques du vent qui ont été menées. Maintenant on a besoin de données fines afin de définir précisément la faisabilité du projet ».

### Quelques données du mois de décembre recueillies sur le mât de Sévérac :

. La vitesse moyenne du mois de décembre en haut du mât : 24 km/h

. Le record de vitesse : 29,72 m/s (107 km/h) le 28 décembre à 7h.

. Les éoliennes s'arrêtent automatiquement lorsque la vitesse de vent dépasse 90 km/h. A l'arrêt les éoliennes sont conçues pour résister à des vents violents (250 km/h).

. Le bureau d'étude ETD (Landerneau) analyse les données du vent. Il effectue un relevé hebdomadaire des données et réalisera deux rapports au bout de 6 et 12 mois de mesures.

## deuxième phase :

# le développement des parcs éoliens EPU

La première phase de travail d'EPV, depuis septembre 2005, a consisté à trier et évaluer la faisabilité des sites prospectés dans le secteur du Pays de Vilaine :

- Consultation des schémas éoliens locaux et documents départementaux.
- Prise de contact avec les élus du territoire (Communes et Communautés de communes directement concernées, Conseils Généraux et Régionaux, Pays de Redon).
- Consultation des services de l'État pour définir les enjeux et premiers avis sur les sites pressentis (visite des paysagistes conseil mandatés par l'Etat, aviation civile et militaire, Direction Régionale de l'Environnement,...)
- Réunions publiques pour la population locale, expositions, ...
- Contact avec les propriétaires fonciers.

**Une collaboration avec un bureau d'études spécialiste de l'éolien (Résolvent) a également apporté d'autres éléments au cours de cette première phase de travail :**

- Identification des contraintes et des atouts des sites (évaluation selon des critères environnementaux et techniques).
- Étude théorique de la vitesse du vent sur la zone d'étude et calcul de la production annuelle d'électricité.

## Partenaires actuels du projet

### Prestataires juridiques :

■ Maître Armand HENRY : Avocat d'affaires  
Rennes (35)

■ Mme Isabelle CHEVY CLAUDEL : Juriste à  
l'Union Régionale des SCOP (Rennes (35))

### Prestataires financiers :

■ M. Yves MAINGUET : Expert comptable,  
Commissaire aux comptes (Rennes (35))

### Prestataires techniques :

■ RESOLVENT : Prédagnostic éolien, études  
théoriques du potentiel éolien (Nivillac (56))

■ OUEST AMENAGEMENT : Etude  
faune/flore/chiroptères ; Etude d'impact  
paysagère ; Rédaction étude d'impact (Rennes  
(35) Nantes (44))

■ ARKITEKTO architecte DPLG : Carte de  
visibilité ; Photos montages (Angers (49))

■ JLBi Conseil : Etudes d'impact acoustique  
(Ploemeur (56))

■ STE : Mât de mesure (Montpellier (34),  
Espagne)

■ ETD : Analyse des mesures de vent, Mission  
d'accompagnement du projet (Landerneau (29))

■ EPV : Mission coordination et concertation  
(coordination du projet, réunions publiques,  
expositions, maîtrise foncière, aspects  
économiques,...)

Cette première phase a permis de mettre en avant deux sites particulièrement intéressants et d'y envisager sereinement une 2<sup>ème</sup> phase de travail.

Il s'agit du site de Béganne/St Gorgon (projet de 3 à 4 éoliennes - département du Morbihan) et celui de Sévérac/Guenrouet (projet de 3 à 4 éoliennes - département de Loire-Atlantique).

La deuxième phase, qui a déjà débuté, consiste à étudier avec précision le projet pour obtenir une étude d'impact complète au dépôt du permis de construire :

- Diagnostic faune/flore/avifaune/chiroptères (effectué)
- Étude paysagère (en cours de réalisation)
- Étude acoustique (en cours de réalisation)
- Campagne de mesure du vent (mât de mesure 70 m) pour apprécier au plus juste le potentiel éolien des sites
- Rédaction de l'étude d'impact.

# Site à Watts finance les études

Nous sommes convaincus que les projets sur les deux sites sélectionnés par EPV ont un potentiel satisfaisant. Et ils sont bien acceptés localement, depuis le début. Cependant, à ce stade, l'association Éoliennes en Pays de Vilaine a besoin de constituer un capital-risque pour financer les études inhérentes aux projets éoliens.

Au total 300 k€ HT sont nécessaires pour poursuivre le développement des deux sites, sur deux ans. L'association EPV a alors décidé de créer la Sarl SITE à WATTS. Cette décision a été validée en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 décembre 2006. Les statuts de SITE à WATTS ont été signés le 2 février 2007.

La SARL revendra ensuite le ou les permis de construire obtenus à l'association Éoliennes en Pays de Vilaine ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait afin de conserver le caractère associatif et local du projet, et préserver son image en tant que telle.

Les futurs associés de la SARL pourront répartir leurs apports en *capital* et en *comptes courants bloqués*. En outre il sera appliqué un coefficient de revente du ou des



**Trois associés de SITE à WATTS signent les statuts de la société le 2 février 2007 à Rennes chez Maître Armand Henry (avocat d'affaires).**

permis de construire obtenus pour les associés de la SARL pour rémunérer le risque de chacun. En France, il est difficile d'obtenir un permis de construire éolien. 1 à 2 projets sur 10 à l'étude aboutissent. Il existe par conséquent un risque assez important de non-obtention d'un permis de construire.

L'association a déjà identifié des investisseurs potentiels : adhérents à EPV, fonds d'investissements comme Bretagne Capital Solidaire, entreprises privées, collectivités.

« EPV souhaite garder la maîtrise du projet, pour éviter que le Permis de construire soit racheté par des investisseurs dont la philosophie serait trop différente, et pour préserver notamment le caractère local, coopératif et pédagogique », indique Michel Leclercq président d'EPV. C'est pourquoi le montage financier donne conjointement à EPV et à ses adhérents souhaitant y investir, la majorité globale du capital. Les autres investisseurs resteront en deçà des 49%. SITE à WATTS a pour fonction de réaliser et financer les études et dossiers des permis de construire pour les revendre à la coopérative (SCIC) future exploitante des parcs éoliens d'EPV.

## Carte d'identité SITE à WATTS

### Objectifs :

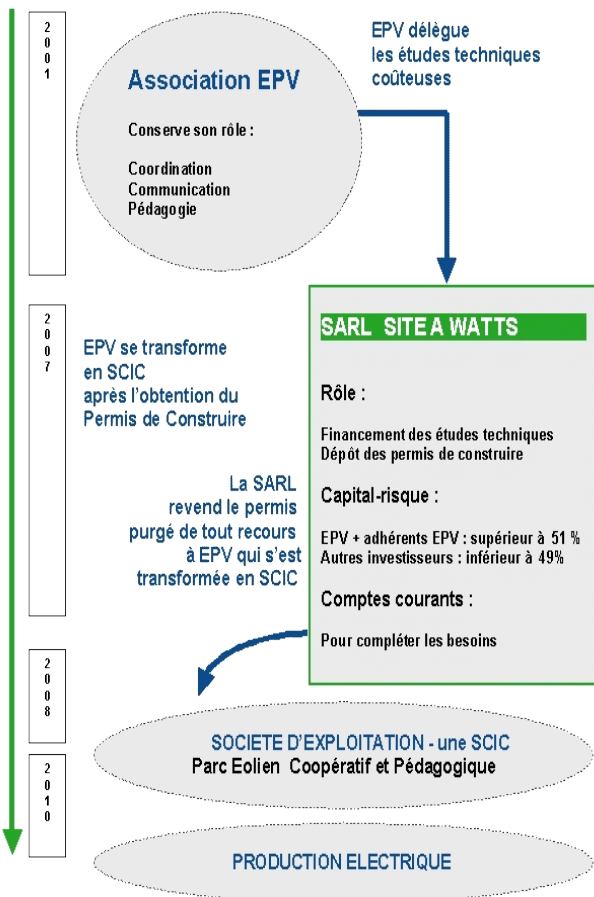
- Financer les études inhérentes aux permis de construire éoliens sur deux sites.
- Revendre le ou les permis de construire obtenus à l'association EPV ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait.
- Mise en place d'un coefficient de revente du ou des permis de construire obtenus pour les associés de la SARL = 3.

### Moyens humains

- Une Gérante : Françoise Graffe
- Un salarié : Samuel MOISON coordinateur du projet éolien
- Des bénévoles : une équipe pluridisciplinaire

### Structure juridique :

- La Sarl est à capital variable.
- A sa constitution 18 associés particuliers adhérents proches d'EPV : 100 k€.
- L'association EPV est associée avec un apport en nature chiffré par un commissaire aux apports : 27 k€, prévu à l'automne 2007 ; et un apport numéraire : 20 000 k€ (subvention région Pays de la Loire).
- Ouverture du capital dans la limite maximale totale de 300 k€.
- Autres financements en comptes courants et prêts.
- Création officielle : 2 février 2007.
- 2<sup>ème</sup> ouverture du capital : avril 2007.





# Accueillir de petits porteurs dans Site à Watts à travers une ou plusieurs Cigales

Lors de la dernière assemblée générale, le 9 décembre 2006, certains adhérents d'EPV avaient manifesté le désir de créer une structure de petits porteurs pour investir dans SITE à WATTS : une Cigales. Cette structure permettra de financer une partie des études des projets éoliens EPV.

## Principe :

- La Cigales permet à des personnes physiques d'investir de petites sommes dans Site à Watts. Une Cigales = un associé = maximum 20 souscripteurs.
- Limiter le nombre d'associés au sein de la Site à Watts pour faciliter sa gestion.
- Les souscripteurs d'une cigale bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu (réduction de l'IR est égale à 25 % de sa quote-part dans le montant investi par le Club dans le capital des entreprises).

## Exemple :

10 souscripteurs déposent 1000 € chacun dans la cigale et 10 autres 500 euros chacun. Au total la cigale peut investir 15 000 euros dans Site à Watts. Ces 15 000 euros ont une valeur significative. Ils permettront, par exemple, de financer l'étude paysagère d'un des deux sites éoliens.

## Vous et EPV

Le projet EPV est unique en France. Chacun pourra investir dans le projet éolien et à terme profiter des bénéfices.

Lors de la construction du parc nous aurons besoin de centaines de sociétaires pour atteindre les deux à trois millions d'euros de fonds propres nécessaires.

Deux cents familles ont déjà apporté leur soutien en adhérant à l'association. Parmi ces adhérents une vingtaine ont une implication directe et active dans le projet.

EPV dispose d'un large éventail de compétences apporté par des bénévoles actifs au sein du projet (ingénieurs, agriculteurs, architecte, enseignants, expert comptable, etc.).

Les diverses compétences couvrent plusieurs domaines et sont mises en œuvre notamment dans les commissions : juridique et financière, technique, communication.

Si vous êtes intéressés pour suivre ou vous impliquer dans le projet, n'hésitez pas à contacter EPV.

### J'adhère à EPV pour l'année 2007

... et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Mel : .....

J'adresse un chèque de 15 euros à  
EPV, le château du mail - 1 rue du Plessis - 35 600 Redon

EPV est soutenue financièrement par  
le Conseil général d'Ille et Vilaine,  
les Régions Bretagne et Pays de la Loire,  
la Fondation Macif, la Fondation de France, BDI.

*Les Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative Locale de l'Épargne Solidaire) sont des groupements de particuliers souhaitant agir ensemble en faveur du financement de la création d'entreprises locales.*

*Pour des compléments d'information n'hésitez pas à contacter l'association.*

*Voir aussi  
<http://www.cigales.asso.fr/>*

## Réunion d'information Cigales

Une réunion d'information pour créer une ou plusieurs cigales aura lieu le 19 mars à 18h30 à la salle des associations de Sainte Marie de Redon (proche de la pharmacie). Elle est destinée à toutes les personnes qui désirent s'informer et s'associer au projet dès la nouvelle ouverture du capital de Site à Watts en avril.

## Un nouveau bureau EPV et de nouveaux contacts

N'hésitez pas à passer au bureau d'EPV et de Site à Watts :  
le Château du mail – 1 rue du Plessis – 35 600 Redon  
Contacts : 06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49  
[eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net](mailto:eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net)  
[www.leseoliennes.free.fr/](http://www.leseoliennes.free.fr/)

